

Compte tenu de l'opposition de Centraide, de celle du Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto et étant donné qu'un organisme appelé COSTI-IIAS travaille avec succès dans ce domaine depuis trente ans, pourquoi le ministre a-t-il approuvé un tel double jeu et abandonné les véritables chômeurs canadiens qui ont de réels besoins?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il s'agit encore d'une question multiple. Je croyais avoir bien précisé dans ma première réponse que le projet avait été approuvé avant que les instances venant des divers organismes sociaux ne nous parviennent, comme le député vient de le mentionner dans sa seconde question.

Il y a deux autres points que je tiens à préciser. D'abord, on ne peut empêcher des groupes ou des personnes de présenter une demande dans le cadre de programmes gouvernementaux à cause de leur allégeance politique passée ou présente. Je suis persuadé que beaucoup de néo-démocrates demandent des subventions ou de l'aide. Je puis lui assurer que l'allégeance politique n'a rien à voir dans le processus décisionnel, lorsque j'approuve ou rejette un projet, car je ne cherche pas à savoir quelle est l'allégeance politique des personnes qui demandent une subvention. Je crois qu'il serait très mal pour moi d'agir ainsi.

Je crois qu'il serait très mal de ma part, par exemple, de demander si tel groupe de Toronto qui présente un projet est un groupe de partisans néo-démocrates ou un groupe de partisans conservateurs. Je ne crois pas que ce soit là la bonne question à poser lorsqu'il y a lieu d'approuver ou de rejeter un projet.

M. Waddell: Quelle est la bonne question à poser?

* * *

LES FORÊTS

LA SITUATION DANS LE SECTEUR FORESTIER—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement, qui est chargé des forêts dans ses moments de loisir. La semaine dernière, le gouvernement publiait un rapport qui confirmait à nouveau ce que nous redoutions le plus: 15 ans de négligence délibérée ont acculé l'industrie forestière à des fermetures massives, au licenciement de 60,000 travailleurs directs du secteur, et à la fermeture de grands centres, de régions et de localités privés d'activité économique.

Qu'est-ce que le ministre peut nous annoncer aujourd'hui en fait de recherche de politique nouvelle qui rétablirait la situation, de politiques nouvelles qui lui redonneraient le contrôle des dépenses de l'État pour qu'il les canalise vers des objectifs nationaux clairs et nets, pour la reconstitution de nos forêts

épuisées, pour le renouvellement de nos forêts et pour leur protection contre des dévastations futures?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, sans vouloir décourager le député quant à l'intérêt que je porte aux questions forestières et qui est aussi vif que le sien, je lui signalerai que l'étude en question, si je ne m'abuse, repose sur l'hypothèse voulant qu'il y aurait des pertes d'emplois si les forêts ne sont pas reconstituées dans sa province. La question est donc la suivante: Est-ce cela qui va arriver?

● (1500)

Je voudrais signaler au député qu'en Colombie-Britannique, depuis trois ans, et je cite les chiffres de mémoire, l'État fédéral a investi 12, 42 et 35 millions respectivement. Nous sommes attachés à cette politique de reconstitution, mais je dois rappeler au député que sa province a elle aussi un rôle majeur à jouer, puisque la plupart des terrains lui appartiennent.

LES NÉGOCIATIONS EN VUE DE RENOUELER L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, le gouvernement annonçait en septembre 1982 qu'il allait dépenser 130 millions. Il est bien évident que l'État fédéral doit s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre d'un accord fédéral-provincial. La semaine dernière, il est apparu qu'il n'y aurait pas de renouvellement de l'accord avec la Colombie-Britannique cette année, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de dépenses fédérales en Colombie-Britannique cette année dans le domaine de la reconstitution forestière et de la protection des forêts. Entre parenthèses, combien d'autres provinces vont être privées de ces dispositions fédérales-provinciales? Le ministre fédéral a eu une année complète pour renégocier l'accord. Comment se fait-il qu'il ne s'acquitte pas de ses responsabilités, qu'il ne s'affirme pas comme il en a la mission?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'invite le député à se renseigner auprès de ses amis de Victoria, à ne pas tirer de conclusions hâtives avant que les négociations n'aient abouti.

* * *

PÉTITIONS

M. BLAIKIE—LE DÉCÈS DE MEMBRES DE LA MILICE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que la pétition présentée par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) le lundi 13 février 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.